

CHALLENGE AU DELA DES PISTES - BOULERIE JUMP

REGLEMENT 2018

Le règlement du Challenge Au-delà des pistes s'inscrit dans le cadre des règlements nationaux FFE et FEI en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques CSO, complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com

I. GENERALITES

- A. Le Challenge Au-delà des pistes est un circuit de compétition de CSO destiné aux cavaliers amateurs et aux chevaux réformés des courses et/ou nés et élevés pour courir.
- B. Le Challenge se court sur **les concours nationaux organisés au Pôle Européen du Cheval/ Boulerie Jump.**
- C. Les épreuves support sont les épreuves Amateur 3 Grand Prix 1m Trophée au-delà des Pistes.
- D. Conditions de participation au Challenge Au-delà des pistes 2018 :
Tous les cavaliers engagés dans les épreuves Amateur 3 Grand Prix 1m « Au-delà des pistes » participent de fait au Challenge sans nécessité d'inscription.
- E. A chaque étape, des points sont attribués aux 8 premiers cavaliers en fonction de leur meilleur classement dans l'épreuve.
- F. Dans le cas d'une épreuve dédoublée, les deux épreuves ainsi constituées sont génératrices de points challenge. Un même cavalier partant dans les deux épreuves issues d'une épreuve dédoublée prend des points une seule fois sur la base de son meilleur classement sur l'ensemble des deux épreuves.
- G. Pour prétendre figurer au classement général, un cavalier doit avoir participé au moins à 3 étapes et à la Finale.
- H. En cas d'égalité et pour départager les ex-æquo, le nombre de premières places, puis de deuxièmes places puis de troisièmes places obtenues seront pris en compte.

II. ENGAGEMENTS

Les engagements se font par épreuve, conformément au programme du concours.

III. DOTATIONS – CADEAUX

- **A la charge de Au-delà des pistes**

Les dotations financières : 500 € par épreuve

Les lots pour récompenser les 8 premiers classés : Equipements pour le cheval et le cavalier

IV. REPARTITION DES POINTS ET CLASSEMENT GENERAL

A chaque étape, des points sont attribués aux 8 premiers cavaliers en fonction de leur meilleur classement dans l'épreuve **amateur 3 Grand Prix 1 m Trophée au-delà des Pistes** de la façon suivante :

REPARTITION DES POINTS ETAPE	
1 ^{ère}	10 points
2 ^{ème}	9 points
3 ^{ème}	8 points
4 ^{ème}	7 points
5 ^{ème}	6 points
6 ^{ème}	5 points
7 ^{ème}	4 points
8 ^{ème}	3 points

Pour un cavalier ayant plusieurs chevaux engagés dans l'épreuve, seul le meilleur résultat est pris en compte.

- **Attribution des points lors de la Finale : coefficient 1,5**

REPARTITION DES POINTS FINALE	
1 ^{ère}	15 points
2 ^{ème}	13.5 points
3 ^{ème}	12 points
4 ^{ème}	10.5 points
5 ^{ème}	9 points
6 ^{ème}	7.5 points
7 ^{ème}	6 points
8 ^{ème}	4.5 points

Pour prétendre figurer au classement général, le cavalier doit avoir participé au moins à 3 étapes et à la Finale.

En cas d'égalité et pour départager les ex-æquo, le nombre de premières places, puis de deuxièmes places puis de troisièmes places obtenues sur les Grand Prix seront pris en compte.

- **Classement Général du Challenge:**

Total des points acquis lors de toutes les étapes + points de la Finale.

V. **DROIT A L'IMAGE**

Un cavalier participant au Challenge Au-delà des pistes autorise expressément la société Au-delà des pistes à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers classés, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous les moyens actuels ou à venir, notamment sur tout site internet. Cette autorisation est accordée pour une durée de 10 ans et à compter de la première épreuve du challenge.

Les cavaliers ne souhaitant pas apparaître sur les supports de communication du challenge Au-delà des pistes doivent le signaler par écrit à l'organisateur et renoncent à participer au Challenge Au-delà des pistes.

VI. **CALENDRIER**

- Samedi 17 Mars
- Dimanche 01 Avril
- Mardi 01 Mai
- Samedi 09 Juin
- Samedi 30 Juin
- Samedi 08 Septembre
- Samedi 29 Septembre Finale